

DATE DE CONVOCATION: 28 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **onze juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire.

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame MARCOU Françoise, Monsieur MORIN Yvan, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur DURAND Francis, Monsieur PORCHER Jean-Pierre.

Etait absent : Monsieur LAGUEL Sylvain, Monsieur BIALIK Thomas, Monsieur PIERPONT Laurent

Monsieur PORCHER Jean-Pierre est élu secrétaire

Ordre du jour :

1. Information sur les convocations dématérialisées
2. Budget communal : décision modificative
3. Eclairage clocher : point lumineux supplémentaire
4. Devis de la restauration des bancs de l'église
5. Demande de permis de construire pour les travaux de création d'une réserve à la salle des Garances
6. Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de création d'une réserve à la salle des Garances
7. Lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux
8. Création de poste d'adjoint technique principal
9. Modification du régime indemnitaire RIFSEEP
10. Compte rendu de la réunion avec le maître d'œuvre de l'aménagement de l'aire de jeux
11. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
12. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Participation à la sorite « Astérix »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1904/007 du 1^{er} avril 2019 et reçue en préfecture le 23 avril 2019.

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur matérielle, le montant de l'excédent de fonctionnement indiqué dans la délibération n'était pas conforme au résultat du compte de gestion.

Le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'année 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal pour :

Section de fonctionnement : 1 858 775,44 € en excédent
Section d'investissement : 489 692,00 € en déficit

MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur matérielle, le montant de l'excédent de fonctionnement indiqué dans la délibération n'était pas conforme au résultat du compte administratif.

Les résultats enregistrés en clôture de l'exercice doivent être les suivants ;

Section de fonctionnement : 1 858 775,44 € en excédent
Section d'investissement : 489 692,00 € en déficit

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De modifier le report du solde de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018 soit la somme de 1 380 358,44 € au compte 002 (excédent antérieur) en section de fonctionnement du budget primitif 2019.
- Décide la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépense

- Article 678 : autres charges exceptionnelles + 133 €
- chapitre 002 : excédent de fonctionnement à reporter + 133 €

TRAVAUX EXTENSION DE LA SALLE DES GARANCES – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1901/006 en date du 12 février 2019 confiant à la Sté ANAKO Architecture la maîtrise d'œuvre, le suivi et la réception des travaux pour les travaux d'extension de la salle des Garances pour la création d'une réserve supplémentaire d'environ 50 m².

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de déposer la demande de permis de construire et lancer un appel d'offres.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre par la procédure adaptée
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu de l'avancement de grade .

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Technique Principal de 2^{ème} classe.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 12 juin 2019 1 emploi(s) permanent(s) d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C à temps complet**

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Gestion du service technique
- ❖ Entretien des espaces vert
- ❖ Entretien des bâtiments
- ❖ Entretien de la voirie

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet,**

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS DE SUJETIONS D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°1710/025 du 9 octobre 2017 instaurant le RIFSEEP.

Il propose au Conseil Municipal de verser mensuellement, pour le groupe 2 l'IFSE et le CIA.

Considérant que cette modification ne modifie pas les critères d'attribution et les conditions de maintien, et/ou de suspension ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE

- 1) De verser mensuellement l'IFSE et le CIA aux agents du groupe 2.**

PARTICIPATION POUR LA SORTIE AU PARC ASTERIX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des non ayants droits à la sortie au Parc Astérix organisée par la Commune pour les enfants de 8 à 18 ans comme suit :

- 33,00 € pour les entrées au parc pour adultes et les enfants
- 11,90 € pour le repas

PARTICIPATION AU WEEK-END A LYON

Monsieur le Maire rappelle le montant du devis de l'entreprise TRANSGALLIA pour le week-end à Lyon du 15 et 16 juin 2019 qui s'élève à 11 643 €.

Ce séjour est réservé prioritairement aux habitants de la commune de Garanières-en-Beauce.

Sur proposition de la Commission « Fêtes et Cérémonies », le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Charge** Monsieur le Maire de signer le devis proposé et de payer les acomptes éventuels
- **Fixe** la participation financière par personne comme suit :
 - Habitants :
 - moins de 14 ans : 80 €
 - Plus de 14 ans : 100 €
 - Extérieures de la commune :
 - moins de 14 ans : 130 €
 - Plus de 14 ans : 150 €

Cette dépense est prévue au budget primitif 2019.

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Dématérialisation des convocations

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la procédure des convocations aux réunions du Conseil Municipal. Ce mode de convocation sera mis en place au prochain renouvellement du conseil municipal.

Eclairage de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part du devis de Territoire d'Energie concernant l'installation d'un éclairage extérieur supplémentaire pour un montant de 1 050 €. Monsieur PORCHER

indique qu'il avait demandé 2 points lumineux supplémentaires mais que le syndicat avait décidé dans un premier temps d'en installer qu'un seul. Le Conseil donne son accord.

Banc de l'église

Monsieur le Maire fait part du devis des ateliers DERAMAIX d'un montant de 23 580 € HT concernant le prolongement de profondeur des bancs de l'Eglise. Le Conseil donne son accord.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

SIVOS

Madame MARCOU et Madame LEVETEAU font part du compte rendu du SIVOS au cours de laquelle Monsieur GENET a été élu Président en raison du décès de Mme QUENET.

Questions diverses

- Madame MARCOU fait le point sur l'élaboration du livre sur Garancières. Un 1^{er} exemplaire sera peut-être présenté lors du prochain conseil. Une discussion s'engage sur la présentation de la page de couverture.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'extension du village.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion en préfecture concernant la sortie de la commune de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes.
- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré des assistantes maternelles qui sont à la recherche d'une maison pour créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles). Une discussion s'engage sur la possibilité de la commune de créer cette maison sur un lot du futur aménagement. Le conseil donne son accord. Monsieur le Maire propose de consulter un architecte pour cette réalisation.
- Monsieur le Maire informe que la pose de la plaque Jacques de Sabrevois de Bleury aura lieu à Sermonville le 21 juin 2019 en présence de Monsieur VIGIER et de Madame AUBIJOUX.
- Madame LEVETEAU informe que la sortie à Astérix s'est très bien déroulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Françoise MARCOU

2^{ème} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

3^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

Conseiller Municipal,
Thomas BIALIK
Absent

Conseiller Municipal
Sylvain LAGUEL
Absent

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal,
Francis DURAND

Conseiller Municipal
Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,
Laurent PIERPONT
Absent